

La Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO) est une entité juridique distincte de la Ville d'Onex, qui existe sous la forme d'une fondation au sens de l'article premier de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958 et de l'article 30, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Les Autorités onésiennes souhaitaient la création d'une fondation en 1978 déjà. Une nouvelle demande a été formulée en 1985 par un projet de délibération auprès du Conseil municipal. En 1989, le Conseil administratif a fait examiner le projet à son avocat-conseil. Enfin, en 1991, le Conseil municipal a voté la création de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, décision acceptée par Arrêté du Conseil d'État en 1992. La première séance s'est tenue le 12 octobre 1992.

La fondation, après une première période de rénovation de ses immeubles (1992 à 2002), est passée à une période de construction (Pampres 1-3-5-7 de 2001 à 2003) et d'acquisition (Bandol 12-14 en 2003).

Depuis 2004, la Fondation poursuit ses études et s'engage dans la construction de deux immeubles. L'un sis à la rue du Comte-Géraud 4-6 (96 logements) et l'autre à la rue des Bossons 33-35 (29 logements). Les nouveaux locataires ont pu emménager dès l'été 2014 pour le premier et le printemps 2015 pour le second.

La Fondation a ainsi doublé le nombre des logements à disposition des onésiens. Malgré cela, la liste des demandeurs est encore longue, puisqu'au début de l'année 2015, on comptait encore plus de 400 demandeurs.